

# LISTE DES DELIBERATIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 23/03/2023

## **N° 01 (2023-03 -01) - RH - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le conseil municipal décide la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 pour assurer les missions d'accueil de la mairie ainsi que la modification du temps de travail d'un agent.

## **N° 03 (2023-03-03) - EXERCICE DU DROIT DE PREMPTION ACQUISITION PARCELLE BE 236 LA CHARONNERIE**

Le conseil municipal décide d'acquérir par voie de préemption un bien situé 18 rue des Abbés Courtais (zone de La Charonnerie) cadastré section BE 236, d'une superficie totale de 80 m<sup>2</sup>, appartenant aux consorts Merle.

## **N° 04 (2023-03-04) - ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE - APPEL A PROJETS OFB**

Le conseil municipal décide de déposer une candidature au 8ème appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale » porté par l'Office Français de la Biodiversité. la réalisation de cet Atlas de la Biodiversité Communale, pour un montant total de 40 000 € TTC pourrait être subventionné par l'OFB à hauteur de 27 000 € TTC.

## **N° 05 (2023-03-05) - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL & FONDS VERT - RESTRUCTURATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE MUNICIPALE**

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention à l'Etat au titre de la DSIL rénovation énergétique et du Fonds Vert, pour les travaux de restructuration et rénovation de la salle municipale.

## **N° 06 (2023-03-06) - AIDE A LA RESTAURATION DES ARCHIVES COMMUNALES - SUBVENTION DU DEPARTEMENT**

Le conseil municipal décide de solliciter auprès du Département une subvention pour la restauration des archives communales, pour un montant de 1 493.05 € HT, par l'Atelier du Patrimoine.

## **N° 07 (2023-03-07) - PARTICIPATIONS SCOLAIRES 2023**

Le conseil municipal décide de fixer les participations scolaires, à savoir : : les crédits pour les fournitures scolaires sont maintenus à 78,00 € par élève de chaque école, la subvention pour les classes transplantées est maintenue à 13.50 € par nuitée et par élève.

## **N° 08 (2023-03-08) - SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS 2023**

Le conseil municipal vote les subventions aux associations pour 2023, à savoir :

Bibliothèque	766.00 €	Football	1 444.00 €
Photo-Club	245.00 €	Tennis Club	863.00 €
A.M.I.	700.00 €	Gym Forme	245.00 €
Comité des Fêtes (loyer)	250.00 €	Archers du Val de Sèvre	437.00 €
Ecole de Théâtre	1 234.00 €	Atinéo Danse	600.00 €
Le Point d'Orgue	245.00 €	Amicale Laïque	765.00 €
Recherches & Découvertes	245.00 €	MBC Badminton	245.00 €
Association Pont Caffino	1 061.00 €	ACPG - AFN	186.00 €
Animaje	560.00 €	Amicale Pompiers Château-T.	505.00 €
Amicale bouliste du Gardouet	245.00 €	USEP	280.00 €
Association de Chasse	404.00 €	Terres en Vie	20.00 €
Basket	1 262.00 €	OIS	568.00 €
La Caravigne	2 020.00 €	Amicale pompiers Aigrefeuille	101.00 €
		Spider Bike Crew	350.00 €
Centre soins infirmiers Aigref ;	560.00 €	Entraid'addict 44	190.00 €
S.S.I.D.P.P.A	140.00 €	Ligue F. sclérose en plaques	103.00 €
ADMR Aide ménagère	1 250.00 €	Associat° Vacances Familles 44	63.00 €
S.E.M.E.S.	1 200.00 €	Resto du Coeur	500.00 €

## **N° 09A (2023-03-09A) - COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET CANTINE**

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 du budget Cantine.

## **N° 09B (2023-03-09B) - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET COMMUNE**

Le conseil municipal approuve le compte Administratif 2022 du budget Cantine, qui s'établit ainsi :

<b>Dépenses</b>	Prévus :	273 409.00
	Réalisé :	242 803.48
<b>Recettes</b>	Prévus :	273 409.00
	Réalisé :	242 803.48

## N° 09c (2023-03-09c) - BUDGET PRIMITIF 2023 - CANTINE

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2023 du budget Cantine, qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 285 612.00 €

Recettes de fonctionnement : 285 612.00 €

## N° 10 (2023-03-10) - TAUX D'IMPOSITION - COMMUNE 2023

Le conseil municipal décide d'augmenter de 2 % les taux des taxes communales, à savoir :

- TAXE D'HABITATION (*résidences secondaire*) 17.77 %

- FONCIER BATI 39.90 %

- FONCIER NON BATI 42.42 %

## N° 11A (2023-03-11A) - COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 du budget Commune.

## N° 11B (2023-03-11B) - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal approuve le compte Administratif 2022 du budget Commune, qui s'établit ainsi :

### Investissement :

Dépenses	Prévus :	2 037 156.25
	Réalisé :	1 827 945.15
	Reste à réaliser :	42 275.80

Recettes	Prévus :	2 037 156.25
	Réalisé :	1 516 823.02
	Reste à réaliser :	14 405.00

### Fonctionnement :

Dépenses	Prévus :	2 180 640.31
	Réalisé :	1 610 238.19

Recettes	Prévus :	2 180 640.31
	Réalisé :	2 296 112.10

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 311 122.13
Fonctionnement	685 873.91
Résultat global	374 751.78

## N° 11c (2023-03-11c) - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2023 du budget Commune, qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
Dépenses	Recettes	Dépenses	1 148 435,29 €	Recettes	1 176 306,09 €
<b>2 339 163.98 €</b>	<b>2 339 163.98 €</b>	Restes à réaliser	42 275.80 €	Restes à réaliser	14 405,00 €
		<b>Total dépenses</b>	<b>1 190 711,09 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 190 711,09 €</b>

## N° 11D (2023-03-11D) - BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2022

Le conseil municipal DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT 685 873,91

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 338 992,93

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 346 880,98

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 311 122,13